

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Beauvais, le 3 septembre 2025

MISE À 2x2 VOIES DE LA RN31 ENTRE BOIS DE LIHUS, ARSY ET COMPIÈGNE Concertation préalable du 15 septembre au 10 octobre 2025

Une concertation préalable relative à la mise à 2x2 voies de la section de la route nationale RN31 entre Bois de Lihus (commune de Moyvillers), Arsy et Compiègne, est organisée par l'État, maître d'ouvrage du projet, du lundi 15 septembre au vendredi 10 octobre 2025 inclus.

Le périmètre de l'opération couvre les communes d'Arsy, Canly, Compiègne, Grandfresnoy, Jaux, Jonquières, Lachelle, Moyvillers, Remy et Venette et l'ensemble de la Communauté de communes de la Plaine d'Estrées et de la Communauté d'agglomération de la Région de Compiègne.

La RN31, axe Est-Ouest majeur du département de l'Oise, constitue un véritable trait d'union entre Beauvais et Compiègne. Elle a été progressivement aménagée à 2x2 voies par l'État entre Beauvais et Catenoy.

Dans le cadre du volet mobilités du contrat de plan État-Région (CPER) 2023-2027, cet aménagement va se poursuivre avec les premiers travaux de la section Catenoy-Bois de Lihus. Pour la section entre Bois de Lihus et Compiègne, des études et procédures, dont la présente étape de concertation préalable, restent à mener pour préparer le contrat de plan État-Région suivant.

Le projet de mise à 2x2 voies de la RN31 entre Bois de Lihus, Arsy et Compiègne est conçu pour :

- améliorer la sécurité routière, notamment par la mise en place d'un séparateur central ;**
- faciliter les déplacements dans la section et entre Beauvais et Compiègne ;**
- mettre l'infrastructure aux normes environnementales actuelles : amélioration de l'assainissement routier, protection contre le bruit si nécessaire, passage de la faune.**

Cabinet du préfet de l'Oise

Bureau de la représentation de l'État et de la communication interministérielle

Aurélie LERVANT : 03 44 06 11 86 | 07 87 03 55 42
Julie-Karine MALICK : 03 44 06 11 24 | 06 16 33 68 18

Loucas SYLVAIN : 03 44 06 11 06 | 07 86 17 15 45
Denis DESBLEDS : 03 44 06 11 46 | 06 71 52 38 76

1 place de la préfecture
60022 BEAUVAIS Cedex

 pref-communication@oise.gouv.fr

 www.oise.gouv.fr

Suivez-nous sur :



La concertation est placée sous la garantie de Mme Sylvie DENIS DINTILHAC, garante désignée par la Commission nationale du débat public.

Elle a pour objectif :

- d'informer et d'échanger sur le projet et sur quatre variantes d'aménagement proposées, en présentant les études et l'analyse comparative de ces différentes solutions ;
- de répondre aux questions du public et de recueillir les avis, réactions et propositions pour éclairer la décision qui sera prise par l'État sur les suites du projet.

Un dossier de concertation est mis à la disposition du public ainsi qu'une plaquette de synthèse (ci-jointe). Ces documents présentent les objectifs du projet, les enjeux du projet pour le territoire, les variantes étudiées et les modalités de la concertation.

Les premiers rendez-vous de cette concertation sont des réunions publiques, ouvertes à tous :

- à Canly, le mardi 16 septembre 2025 (19 h, salle René Becuwe, 23 rue des Écoles) ;
- à Jonquières, le jeudi 18 septembre 2025 (18 h, salle des fêtes Le Grand Pré, 7 route du Grand Pré).

Les personnes intéressées peuvent en parallèle :

• s'informer sur le site internet n31.fr, dans les mairies concernées, aux sièges de la Communauté de communes de la Plaine d'Estrées à Estrées-Saint-Denis et de la Communauté d'agglomération de la Région de Compiègne à Compiègne ;

• déposer leurs questions et avis par écrit sur n31.fr, dans les registres en mairies et aux sièges de la Communauté de communes de la Plaine d'Estrées et de la Communauté d'agglomération de la Région de Compiègne, par courriel à n31@developpement-durable.gouv.fr ou par courrier à la DREAL Hauts-de-France (« Concertation RN31 » – Cité Administrative – 53 rue de la Vallée – 80000 Amiens) ;

• rencontrer l'équipe de la DREAL Hauts-de-France lors des temps d'échanges :

- à Arsy, le samedi 20 septembre 2025 de 10 h à 12 h (salle polyvalente, place de l'Église) ;
- à Moyviller, le mardi 23 septembre 2025 de 16 h à 18 h (mairie) ;
- à Venette, le samedi 27 septembre 2025 de 10 h à 12 h (salle des associations, 32 rue de Corbeaulieu) ;
- à Jaux, le mardi 30 septembre 2025 de 16 h à 18 h (mairie) ;
- à Venette, le jeudi 2 octobre 2025 de 17 h à 19 h (PROMEO, ZAC du Bois de Plaisance, 87 avenue de la Mare Gessart).

Le public est invité à participer activement à la concertation pour apporter sa contribution à la définition du projet.

Cabinet du préfet de l'Oise

Bureau de la représentation de l'État et de la communication interministérielle

Aurélie LERVANT : 03 44 06 11 86 | 07 87 03 55 42
Julie-Karine MALICK : 03 44 06 11 24 | 06 16 33 68 18

Lucas SYLVAIN : 03 44 06 11 06 | 07 86 17 15 45
Denis DESBLEDS : 03 44 06 11 46 | 06 71 52 38 76

1 place de la préfecture
60022 BEAUVAIS Cedex

 pref-communication@oise.gouv.fr

 www.oise.gouv.fr

Suivez-nous sur :    